

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission du
Film**

A.Gt 03-03-2010

M.B. 20-04-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 22 décembre 1994 portant diverses mesures en matière
d'Audiovisuel et d'Enseignement;

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation
équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'Arrêté Royal du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture
cinématographique d'expression française tel que modifié, notamment
l'article 30;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mai
2006 portant désignation des membres de la Commission du Film;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet
2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment
son article 13 § 1^{er}, 10^o, a);

Considérant que les mandats de membres effectifs et suppléants sont
arrivés à échéance;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des travaux de la
Commission,

Arrête :

Article 1^{er}. - M. Frédéric DELCOR est nommé en qualité de président
en remplacement de M. Henry INGBERG.

Article 2. - M. Frédéric DELCOR remplace M. Henry INGBERG
comme membre effectif de la Commission.

Article 3. - Les Présidents et les membres de la Commission du Film
nommés pour quatre ans, en date du 5 mai 2006, voient leurs mandats
prolongés jusqu'au 31 décembre 2011.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Bruxelles, le 3 mars 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des
Chances,

Mme F. LAANAN